



Ville de Châteauneuf sur Charente

Membres en exercice: 27

Membres présents: 25

Suffrages exprimés: 27

République Française

Délibération N° 2020-63  
Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> Juillet 2020**DATE DE CONVOCATION** : 25 Juin 2020**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE – K. GAI - B. LAFAYE- – M. VILLEGER – MH. AUBINEAU – T. DEGRANDE – P. FRÉON – M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU – G. MICHELY – JP DESLIAS – JF CESSAC – P. ORMECHE – K. PERROIS – S. BROUILLET – W. BOURGEOU – E. PISANI – A. DUBRUN – F. GUIRAO – H. ROSARIO – E. CLEMENTEL – S. RAYNAUD – C. NANGLARD – P. BERTON – C. TESSIER.**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR** : G. MIGNON donne pouvoir à M.A. CHEVALIER – C. NANGLARD donne pouvoir à P. BERTON**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS**: G. MIGNON – C. NANGLARD**SECRETAIRE DE SÉANCE** : G. MICHELY**OBJET : CRÉANCE ÉTEINTE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget principal de la Commune de Châteauneuf-sur-Charente,

**CONSIDÉRANT** la demande de la Direction Générale des Finances Publiques de Jarnac d'effacement de dette suite aux mesures imposées par la commission de surendettement,**CONSIDÉRANT** qu'en vertu des dispositions réglementaires qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier de procéder aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances,**CONSIDÉRANT** que conformément aux dispositions prévues par l'article 2-II du décret 98-1239 au 29 décembre 1998, le Directeur des Finances Publiques soumet pour avis de notre organe délibérant les annulations de créances imposées par la commission de surendettement,**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit de dettes de cantines et de garderies pour un montant de 842,48€,Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré **PAR 27 VOIX POUR**, décide :

- ✓ -D'annuler la créance suite aux mesures imposées par la commission de surendettement,
- ✓ Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6542 du budget primitif 2020 de la commune,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE